

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2022 A 20 H 00

L'an deux mil vingt-deux, trente et un mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Angélique DEWULF, Maire.

Etaient présents : Mesdames Angélique DEWULF, Séverine LEGEAY, Virginie ROBERT, Sandra TOUPIN, Marie VALENTE, Jacqueline FERREIRA, Céline BRIALI, Laure DUPUIS et Messieurs Philippe RASÉRO, Laurent DELIGNY, François GELLOT (arrivé à 20h10).

Représenté(e)s : Madame Marie-Francis GÉRARD pouvoir à Monsieur Philippe RASÉRO.

Absent(e) excusé(e) : Sébastien ROLLOT, Laurent PETIT et Nicolas DEMELIN.

Monsieur Laurent DELIGNY a été nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion, pas d'observations, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1- DELIBERATION VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET COMMUNAL

- DELIBERATION N° 05/22 :

Le Conseil Municipal, après sortie de Madame le Maire et après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Philippe RASÉRO, accepte à l'unanimité des membres présents l'état des comptes 2021 et affecte le résultat comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses 2021 :	-329 083,64 €
Recettes 2021 :	362 421,91 €
Soit résultat exercice de	33 338,27 €
Résultats antérieurs N-1	113 639,82 €
RESULTATS CUMULES AU 31/12/2021 :	146 978,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses 2021 :	-157 769,31 €
Recettes 2021 :	92 459,29 €
Soit résultat exercice de	-65 310,02 €
Résultats antérieurs N-1	35 440,61 €
RESULTATS CUMULES AU 31/12/2021 (001) :	-29 869,41 €

RESTES A REALISER DEP	-151 038,82 €
RESTES A REALISER REC	75 086,78 €
Soit à reporter C/1068 :	-105 821,45 €
Résultat de fonctionnement à reporter C/002	41 156 ,64 €

2- DELIBERATION VOTE COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET COMMUNAL

- DELIBERATION N° 06/22 :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame DEWULF Angélique, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par Madame MAES, Trésorière à Laon, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- DELIBERATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET COMMUNAL

- DELIBERATION N° 07/22 :

Madame le Maire énonce et explique les différentes propositions au budget 2022, le vote est effectué chapitre par chapitre.

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses :	380 305.06 €
	Recettes :	380 305.06 €
<u>Investissement</u>	Dépenses :	273 294.41 €
	Recettes :	273 294.41 €

ADOPTE À L'UNANIMITE

4- DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET ASSAINISSEMENT

- DELIBERATION N° 08/22 :

Le Conseil Municipal, après sortie de Madame le Maire et après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Philippe RASÉRO, accepte à l'unanimité des membres présents l'état des comptes 2021 et l'affectation du résultat comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses 2021 :	-51 782,56 €
Recettes 2021 :	59 411,53 €
Soit résultat exercice de	<u>7 628,97 €</u>
Résultats antérieurs N-1	7 103,08 €

RESULTATS CUMULES AU 31/12/2021 (002) :	<u>14 732,05 €</u>
--	---------------------------

SECTION DE INVESTISSEMENT :

Dépenses 2021 :	-55 627,70 €
Recettes 2021 :	56 841,02 €
Soit résultat exercice de	1 213,32 €
Résultats antérieurs N-1	89 510,68 €

RESULTATS CUMULES AU 31/12/2021 (001) :	<u>90 724,00 €</u>
--	---------------------------

RESTES A REALISER	dépenses	-77 192,00 €
	recettes	<u>2 300,75 €</u>
		15 832,75 €

Résultat de fonctionnement à reporter C/002	14 732,05 €
---	--------------------

5- DELIBERATION VOTE COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET ASSAINISSEMENT

- DELIBERATION N° 09/22 :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame DEWULF Angélique, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par Madame MAES, Trésorière à Laon, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6- DELIBERATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET ASSAINISSEMENT

- DELIBERATION N° 10/22 :

Madame le maire énonce et explique les différentes propositions au budget assainissement 2022, le vote est effectué chapitre par chapitre.

<u>Exploitation</u>	Dépenses :	70 842.59 €
	Recettes :	70 842.59 €
<u>Investissement</u>	Dépenses :	94 521.00 €
	Recettes :	127 123.82 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

7- DELIBERATION VOTE DES 4 TAXES :

- DELIBERATION N° 11/22 :

Madame le Maire et ses adjoints ont étudié le budget primitif communal 2022 et propose d'appliquer les mêmes taxes que pour l'année 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes, DECIDE :

- De retenir les taux suivants pour l'année 2022 :

- taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI : 49.04 %
- taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 16.19 %

8- DELIBERATION VOTE DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS :

- DELIBERATION N° 12/22 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'allouer les subventions suivantes à l'unanimité des membres présents sur le budget 2022 :

ADMR.....	600 €
Association « Panier solidaire ».....	300 €
Familles rurales.....	500 €
Club du 3 ^{ème} âge	200 €

9- DELIBERATION AVENANT CONVENTION MISE A DISPOSITION TERRAIN MULTISPORTS AVEC LE SYNDICAT SCOLAIRE DE PONTAVERT :

- DELIBERATION N° 13/22 :

Madame le Maire informe que le personnel du Syndicat Scolaire a demandé la possibilité d'utiliser le terrain multisports pendant le temps de midi, afin que les enfants puissent y jouer sous leur sur leur surveillance.

Pour cela il est nécessaire d'établir un avenant à la convention effective depuis le 1^{er} mai 2010 comme suit :

- Chapitre IV – PRIORITES D'UTILISATION

L'utilisation du terrain multisports au cours de la journée sera accordée en priorité au périscolaire du Syndicat Scolaire de Pontavert

→ de 07h20 à 8h35

→ de 11h45 à 13h25

→ de 16h35 à 19h05

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'utilisation du terrain multisports avec le Syndicat Scolaire de Pontavert.

10- QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire informe que les travaux de réalisation de trottoirs route de Craonnelle et route de la Ville aux Bois ont été effectués.
- Madame TOUPIN demande à quoi sert le gros poteau situé route de Craonnelle ? Madame le Maire lui répond qu'il servait à afficher le panneau du 1^{er} mai.
- Madame le Maire souhaite revenir sur l'éventuelle organisation du 14 juillet. Des flyers d'appel à la population ont été distribués dans 270 foyers, seules 3 réponses ont été reçues en mairie. Le comité des fêtes tirera un feu d'artifices le 13 juillet. Madame FERREIRA propose de faire un bal avec buvette après le feu d'artifices et la retraite aux flambeaux. Le nombre de personne étant insuffisant pour installer et désinstaller (conseillers et population comprise) les festivités du 14 juillet, cette journée n'aura pas lieu. Madame le Maire propose de faire la retraite aux flambeaux suivi du feu d'artifice avec éventuellement un bal. Madame FERREIRA propose d'organiser une réunion avec les associations.
- Madame TOUPIN demande : est-il normal d'avoir un coût de 60 € de ménage lors de la location de salle des associations = Madame le Maire lui rappelle que ce sont des tarifs communaux votés par le Conseil Municipal.
- Madame TOUPIN souhaiterait savoir où en est le projet de tableau d'affichage numérique ? et se demande à quoi cela sert ? Madame le Maire lui répond que cela va être obligatoire (plus d'affichage papier) et que le projet est en attente et se fera après la rénovation de la façade de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 25.

Le Maire

Secrétaire de séance

Angélique DEWULF

Laurent DELIGNY

Les membres du conseil du 31 mars 2022

FERREIRA Jacqueline		VALENTE PIRES Marie	
Céline BRIALI		DUPUIS Laure	
GELLOT François		DEMELIN Nicolas	
GÉRARD Marie-Francis		LEGEAY Séverine	
PETIT Laurent		ROBERT Virginie	
RASÉRO Philippe		TOUPIN Sandra	
ROLLOT Sébastien			